



## **Constitution du dossier de demande d'agrément pour les organismes de formation souhaitant dispenser la formation économique des membres du CSE**

Le dossier de demande doit être structuré dans l'ordre de présentation ci-dessous.  
Toutes les rubriques doivent être renseignées.

**Le délai de 4 mois dont dispose l'administration pour donner une réponse ne commence à courir qu'à réception du dossier complet.**

### **Présentation générale de l'organisme de formation**

Nom ou raison sociale / adresse / téléphone / mail  
Adresse des autres sites le cas échéant  
Forme juridique de l'organisme / n° SIRET / Extrait Kbis  
Code APE / principale activité de l'entreprise (formation, conseil ou autre)  
Justificatif de la déclaration en tant qu'organisme de formation  
Curriculum vitae des dirigeants de l'entreprise  
Champ géographique d'intervention  
Expérience de votre organisme en matière de formation (domaines d'activité ou d'intervention)

### **Compétences des formateurs**

Identification des formateurs / nature de la relation contractuelle avec l'organisme de formation  
Compétences et expériences professionnelles des intervenants internes ou externes (joindre les CV)

### **Contenu et conditions de réalisation de la formation**

Déroulés pédagogiques utilisés pour chacune des formations proposées à l'agrément  
Méthode et outils pédagogiques utilisés  
Modalités pratiques d'évaluation des acquis  
Livret de formation stagiaire (joindre un exemplaire)

Caractère intra ou interentreprises des formations  
Effectif (minimum/maximum) des stagiaires par session  
Moyens matériels utilisés  
Coût journée/stagiaire

La demande d'agrément doit être adressée à la Direction de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités de Mayotte, **par courrier recommandé avec avis de réception**, à l'adresse suivante :

**DEETS de Mayotte Pôle T  
3 bis rue Mahabou  
BP 174  
97600 Mamoudzou**